La métropole de Lyon acte le passage de la gestion de l’eau en régie 03 janvier 2022

Le conseil métropolitain a voté la fin de la délégation de service publique liant la métropole à Veolia. L’exécutif se laisse encore un an pour finaliser l’organisation de la régie de l’eau qui ne deviendra opérationnelle qu’au 1er janvier 2023. Par Françoise Sigot, le 30 décembre 2021.

Le conseil de la Métropole de Lyon de décembre a permis de faire un pas de plus vers le passage en régie de la gestion de l’eau, mais le bout du chemin est encore loin. Pour l’heure, seules la fin de la délégation de service public, la création de la régie et la nomination de son conseil d’administration – qui comprendra notamment 4 représentants des usagers – ont été actées. Reste désormais à alimenter le contenu de ce nouvel organe de gestion de l’eau qui prendra le relais de [Veolia](https://www.lesechos.fr/industrie-services/energie-environnement/veolia-se-prepare-a-perdre-la-gestion-de-leau-du-grand-lyon-1258251) , le délégataire actuel. Il s’agit notamment de définir précisément les missions qui lui seront dévolues ainsi que son budget et les moyens opérationnels et techniques dont il disposera. Un travail que les élus de la majorité métropolitaine espèrent boucler en un an pour passer à la phase opérationnelle de la régie en janvier 2023. L’opposition parle pour sa part de 2025.

L’opposition vent debout

En attendant d’y voir plus clair sur le calendrier, le président de la métropole a d’ores et déjà indiqué que l’ensemble des salariés de Veolia, soit environ 220 personnes, rejoindrait les rangs de la régie, comme une trentaine d’agents du Grand Lyon. La régie devrait par ailleurs intégrer divers services support, notamment une agence comptable. Des points largement débattus lors du conseil métropolitain. L’opposition fustigeant tour à tour, « l’absence d’objectif en matière de coût » pour la droite ou « l’absence de cadre budgétaire » pour le groupe Inventer la métropole de demain.

**Agir sur la ressource**

Pas de quoi entraver la détermination de l’exécutif du Grand Lyon qui pose ses objectifs. « Notre priorité absolue est la préservation de la ressource », affirme Bruno Bernard, le président de la Métropole de Lyon. Un objectif qui s’entend sur le plan qualitatif comme sur le plan quantitatif. Pour cela, le président de la Métropole promet de doter la Régie de l’eau de moyens lui permettant de préempter des fonciers à proximité des champs captant. « Dans l’Est lyonnais, nous notons des concentrations anormalement élevées d’herbicides, la seule solution c’est de prendre ces pollutions à la source », estime Anne Grosperrin, vice-présidente déléguée à l’eau et à l’assainissement. Par ailleurs, pour pallier la baisse du débit du Rhône d’où provient aujourd’hui la quasi-totalité de la ressource, la régie devra explorer de [nouvelles sources d’approvisionnement](https://www.lesechos.fr/pme-regions/auvergne-rhone-alpes/la-metropole-de-lyon-securise-son-approvisionnement-en-eau-potable-1222526) , notamment dans le lac des Eaux-Bleues ou dans la Saône.

Sobriété

L’exécutif métropolitain souhaite également doter la régie de moyens pour travailler avec les agriculteurs et les entreprises, principaux consommateurs d’eau pour les inciter à adopter des pratiques plus sobres. L’optimisation de la qualité du réseau sera un autre levier important pour réaliser des économies d’eau. Les quelque 4.000 kilomètres de canalisation seront donc plus activement renouvelés pour éviter les fuites. « Nous nous fixons un objectif de renouvellement annuel de 1 %, contre 0,75 % aujourd’hui », précise la vice-présidente.

Une autre partie du travail à réaliser durant l’année prochaine concernera la fixation des tarifs. Un panel d’usagers va se mettre rapidement au travail pour plancher sur la tarification sociale de l’eau qui devrait entrer en vigueur en 2024. « Pourquoi pas d’envisager que les premiers mètres cubes d’eau soient gratuits pour les foyers les moins aisés », esquisse la vice-présidente. Elle ne se prononce pas, en revanche, sur la grille des tarifs applicables aux autres usagers. Mais déjà, le groupe Inventer la métropole de demain estime que « la masse des volumes d’eau consommés par l’industrie, soit 20 % du total et le secteur économique en général, laisse craindre une action forte sur la tarification des entreprises ». Un point resté sans réponse lors des débats en conseil métropolitain.